



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 16 mai 2025

LOUP ET ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE : BILAN DU NOUVEAU PLAN NATIONAL D' ACTIONS UN AN APRÈS SON ADOPTION

Le 23 février 2024, le nouveau plan national d'actions 2024 – 2029 sur le loup et les activités d'élevage était adopté. Ce jour, Fabienne BUCCIO, Préfète coordinatrice, a réuni les membres du Groupe National Loup afin d'échanger sur sa mise en œuvre, d'en établir un premier bilan et d'évoquer les perspectives pour l'année 2025.

Cette réunion a permis de revenir sur les principales évolutions apportées à cette politique pour garantir la coexistence entre la présence du loup et les activités pastorales. L'objectif pour l'État étant le maintien du bon état de conservation de l'espèce, la protection des troupeaux, l'accompagnement des éleveurs en souffrance.

Parmi ces évolutions, on peut noter :

- la revalorisation des barèmes d'indemnisation des pertes pour les éleveurs ;
- la publication d'un protocole de tirs rénové pour faciliter la défense des troupeaux ;
- l'institution d'un régime de présomption d'absence d'engagement de responsabilité pénale pour les détenteurs de chiens de protection ;
- la mise en œuvre du programme de recherche pluriannuel (effets des tirs sur la prédation, interaction entre le loup et son environnement, prédation sur les proies domestiques).

Un bilan de la prédation contrasté selon les territoires

Concernant le bilan de l'année 2024, si une évolution de 4,2 % pour les attaques et de 5,7 % pour le nombre de victimes est constatée au niveau national, des résultats encourageants sont observés dans les Alpes avec une baisse de la prédation qui se poursuit, tant en nombre d'attaques (-4,9%) que de victimes (-13%). Cela vient confirmer la tendance générale observée sur ce massif depuis quatre ans.

Par ailleurs, la réunion a été l'occasion de saluer le volontarisme de la profession agricole qui poursuit ses efforts pour protéger ses troupeaux face à la prédation (hausse de 10 % des demandes d'aide), et de l'inciter à amplifier cette dynamique dans les nouveaux territoires marqués par une hausse sensible des attaques (40%) et des victimes (70%) par rapport à l'an passé.

Anticiper l'arrivée du loup dans les territoires où il est nouvellement constaté

Fort de ce constat, Fabienne BUCCIO a invité l'ensemble des préfets de départements concernés à mettre en œuvre toutes les mesures permettant d'accompagner les éleveurs en anticipation de l'arrivée du loup, portant ainsi à 78 le nombre de départements éligibles au dispositif d'aide à la protection (contre 69 l'an passé).

Enfin, pour les perspectives de l'année 2025 ont été abordées :

- la revalorisation prochaine de l'indemnisation des pertes indirectes ;
- l'adoption, d'ici l'été, d'évolutions réglementaires pour faciliter la défense des troupeaux bovins dont les dommages liés à la prédation représentent désormais plus de 10 % des attaques ;
- la révision du statut strictement protégé du loup, suite au vote le 8 mai dernier, par le Parlement Européen de la proposition de la commission européenne visant à l'aligner sur celui de la convention de Berne (« protégé »).

Des travaux seront donc prochainement engagés avec les membres du GNL pour examiner les dispositions qui peuvent être envisagées sur l'adaptation de ce statut dans notre réglementation nationale.

Cabinet de la préfète de région Auvergne-Rhône-Alpes

Clément COTI
Tél : 07 72 35 63 75
Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

www.rhone.gouv.fr
Préfecture du Rhône – 18 rue Bonnel, Lyon 3ème
En cas d'urgence seulement, jours fériés et week-ends : 06 12 32 05 82



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69